

LP Assurance, Banque, Finance : Chargé de Clientèle Particuliers

Parcours : Banque

Parcours : Assurance

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionalisation

Durée de la formation

12 mois
550 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

Former des gestionnaires de clientèle particuliers dans le secteur de la banque et de l'assurance capables de conseiller les clients, les suivre étroitement, identifier leurs besoins en fonction de leurs spécificités et de leur activité.

Responsables du développement et de la fidélisation du portefeuille clients, les personnes formées développeront des qualités relationnelles, une réelle habilité à négocier et posséderont en plus de solides connaissances juridiques et fiscales.

Débouchés : Chargé de clientèle particuliers, Conseiller clientèle, Responsable commercial banque, Chargé de mission d'assurances....

► Accès au diplôme

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- BTS ou DUT orientation commerciale type DUT TC / BTS NDRC / BTS MCO
- BTS Banque, BTS Assurance
- Autres DUT ou BTS avec forte motivation commerciale
- L2 Eco Gestion, AES avec forte motivation commerciale

Admission : sur dossier, entretien individuel, tests

Dépôt de candidature : à partir de début janvier jusqu'à fin juin

Pour candidater, rendez-vous sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 semaines en formation / 2 semaines en entreprise avec 7 semaines en entreprise en décembre-janvier.

Les cours vont de mi-septembre à mi-juin, puis temps plein en entreprise.

Rentrée : septembre

Deux sites de formation :

IUT d'Evry Val d'Essonne - Département TC

25 cours Monseigneur Roméro - 91000 EVRY - www.iut-evry.fr

Lycée Saint Charles

2 rue Geneviève Anthonioz-de Gaulle - 91200 ATHIS-MONS

► Contacts

Responsable pédagogique : Laurence LANOUE - l.lanoue@iut.univ-evry.fr Tél. : 06 27 94 07 88

Contact administratif : Karine LALANDRE - k.lalandre@iut.univ-evry.fr Tél. : 01 69 47 73 64

Contact CFA EVE : MILLOT Typhaine - t.millot@cfa-eve.fr - Tél. : 01 60 79 56 09

Programme de la formation

Semaine d'intégration et de mise à niveau à la rentrée, pour tous les étudiants

UE2 - Connaissance de l'environnement économique

40h

- Environnement économique
- Actualité financière et économique
- AMF (Marchés Financiers)

UE4 - Connaissance des produits de la bancassurance

120h

- Les produits bancaires
- Les produits d'assurance de biens
- Les produits d'assurance de personnes
- Epargne salariale - retraite
- Les activités de crédits / Gestion des sinistres

UE6 - Acquisition des méthodologies

96h

- Développement de la communication écrite et orale
- Mathématiques statistiques et financières
- Anglais de la banque et des assurances
- Méthodologie d'analyse

UE8 - Mémoire

UE1 - Connaissance du droit fiscal et de la fiscalité professionnelle

40h

- Droit de la banque / des assurances
- Fiscalité professionnelle

UE3 - Connaissance de la gestion de la banque et des assurances

48h

- Règlementation de la banque / Environnement et réglementation des assurances
- Analyse et gestion du risque bancaire / Analyse et gestion du risque et de la souscription

UE5 - Marketing et relation clientèle

96h

- Marketing des services et produits de la banque et des assurances
- Approche globale et patrimoniale du client
- Développement de la relation client
- Banque et assurances digitales

UE7 - Capacité de synthèse - Professionnalisme

110h

- Projets tutorés

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-